Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501992-20251125-DE284-DE

COMMUNE DE MOUSSE
MAIRIE
35130 MOUSSE

Délibération p
Transmise en [illegible]ture le 01/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 25 novembre à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de MOUSSÉ, sous la présidence de M. Gilbert GERARD, Maire.

Date de la convocation : le 17/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9
Absent :.....1

Etaient présents : GERARD Gilbert (Président) HUNAULT Sophie (1ier adjoint) -CADO Thierry (2ième Adjoint) BACHELIER Philippe (3ième Adjoint) – BREAL Jean François - CHAUVIN Laurence CHEDEMAIL Lucile - JAN Christian – RODRIGUEZ Régis

Absent : DEME Christopher

Secrétaire de séance : HUNAULT Sophie

2-Finances : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Monsieur le Maire indique que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée d'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.
Mr le Maire présente le barème transmis par orange qui fixe le montant de la redevance :

	2025
Artères aériennes	64.8728€
Artères en sous-sol	48.6546€
Emprise au sol	32.4364€

Le patrimoine de la commune se compose comme suit :

- Artères aériennes : 5.404 km
- Artère en sous-sol : 0.490 km
- Emprise au sol : 0.50 m2

Le montant de la redevance pour 2025 s'élève à 390.63€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Demande de solliciter le versement de 390.63€ au titre de la RODP auprès d'orange.
- Autorise Mr le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes

Secrétaire de séance
Sophie HUNAULT

Pour extrait conforme
Le Maire,
Gilbert GERARD

MAIRIE DE MOUSSÉ
ILLE ET VILAINE